



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an deux mille vingt-cinq le 07 novembre**, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

**Date de convocation :** 31 octobre 2025

**Présents** – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Josette CHAMBOUX, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Isabelle DEMIERRE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** – Mesdames et Messieurs Laurent DEMOLIS, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Philipp DALHEIMER, Béatrice HUEHN, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE.

**Procurations**

Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS  
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Italo GARD  
M. Alain GATTELET a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL  
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET  
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Florence PIGNIER  
Mme Charlotte LAFOURCADE a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER  
Mme Isabelle DEMIERRE a reçu procuration de Mme Béatrice HUEHN  
M. Daniel FAVRE a reçu procuration de M. Michel BREASSON

**Secrétaire de séance** : Madame Josette CHAMBOUX

**Nombre de conseillers :** **27**

En exercice	:	27	Pour	:	/
Présents	:	17	Contre	:	/
Votants	:	/	Abstention	:	/

### **9.1. ADOPTION DU RAPPORT DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - ASSAINISSEMENT**

**Madame le Maire,**

INFORMÉ du rapport annuel de Thonon Agglomération pour l'année 2024, concernant le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif, qui doit faire l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique avec délibération.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-5,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 30 septembre 2025,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire de Thonon Agglomération n°CC2025.00231 en date du 30 septembre 2025 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public en matière d'assainissement collectif et non collectif de Thonon Agglomération, exercice 2024,

**Vu** les rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité du service public en matière d'assainissement collectif et non collectif de Thonon Agglomération,

**Considérant** que le maire doit présenter au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers,

**Le Conseil municipal, à l'issue de la présentation et des échanges qui en ont suivi :**

.../...

**ADOpte** les rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité du service public en matière d'assainissement collectif et non collectif de Thonon Agglomération, annexés à la présente.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 07 novembre 2025

Le Maire - Catherine BASTARD

12 NOV. 2025

12 NOV. 2025



La secrétaire de séance – Josette CHAMBOUX